AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 13 septembre 2019, a adopté les ordonnances suivantes en vertu des articles 3 et 4 du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) :

Ordonnance modifiant les zones de dégagement mentionnées à l'annexe A (2) Cette ordonnance modifie l'annexe A du règlement afin d'y inclure de nouvelles zones de dégagement dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Ordonnance modifiant le nombre maximal de permis d'exploitation délivrés par la Ville (3)

Cette ordonnance détermine que le nombre maximal de permis d'exploitation est de 3.

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : www.ville.montreal.gc.ca/reglements.

Fait à Montréal, le 20 septembre 2019

Le greffier de la Ville, Yves Saindon, avocat